



Uluslararası Sosyal Araştırmalar Dergisi
The Journal of International Social Research
Volume: 3 Issue: 12 Summer 2010

COMMENT EST TRAITÉE « L'IDENTIFICATION DES CLASSES LINGUISTIQUES » EN TERMES FONCTIONNALISTES ?

Nurcan DELEN KARAAĞAÇ*

Abstract

In this study, we'll examine the way is treated the identification of linguistic classes in terms of André Martinet's functionalism. To do so, we'll first present the problem of linguistic classes in traditional grammar. Then we'll briefly present some of the basic characteristics of André Martinet's functionalist linguistics and finalize our article with some personal suggestions.

Key Words: Traditionnal Grammar, Identification, Linguistic Classes, Functionalism.

Dans ce présent travail, nous étudierons comment l'identification des classes linguistiques est traitée en termes du fonctionnalisme d'André Martinet. Dans cet objectif, nous présenterons d'abord la problématique des classes linguistiques (parties du discours selon d'autres) en grammaire traditionnelle. Puis nous exposerons brièvement quelques caractéristiques fondamentales de la linguistique fonctionnelle d'A. Martinet et nous terminerons notre travail en précisant quelques suggestions personnelles.

1. Problèmes des classes linguistiques en grammaire traditionnelle

Dans les grammaires traditionnelles, comme nos études antérieures (Delen, 1999) nous montrent, les analyses semblent fondées uniquement sur la valeur sémantique de chaque mot pris isolément, sans que ce dernier soit replacé dans les divers contextes possibles. A ce propos, Bernard Pottier affirme qu'« il semble qu'on ait mis dans la grammaire sous la rubrique *adverbe* tous les mots dont on ne sait que faire. La liste n'en est jamais close et n'en donne pas de définition intégrante » (Pottier, 1962: 53). B. Pottier exprime fort bien la difficulté à laquelle on se trouve confronté lorsqu'on entreprend d'approcher de plus près les différentes formes traditionnellement étiquetées *adverbes*. Il nous semble que cette réflexion est également valable pour toutes les parties du discours.

Une démarche logique impose de tenter de démontrer l'origine du problème et de s'interroger sur la repartition en *parties du discours* que semblent avoir opéré les grammaires traditionnelles. L'expression *parties du discours* est la traduction littérale de l'expression latine correspondante *partes orationis*, où *partes* serait plus exactement traduit par *éléments* et *orationis* par de la langue. Nous nous apercevons alors que les *parties du discours* ont dans la tradition grammaticale la même fonction que les *classes linguistiques* dans la réflexion contemporaine.

Plusieurs grammairiens se sont penchés sur ce sujet sans que jamais une solution réellement satisfaisante n'ait été trouvée concernant le nombre et la nature des parties du discours. Nous appuierons cette remarque par une réflexion de Joseph Vendryes : « La difficulté de classer les parties du discours est telle qu'on n'est pas arrivé jusqu'ici à une classification satisfaisante » (Vendryes, 1968: 153). On a émis contre ce système de classification nombre de critiques qui portent à la fois sur le nombre et la définition des parties du discours. Lucien Tesnière a fort bien résumé le problème : « La classification traditionnelle

* Assoc. Prof. Dr., Université d'Istanbul.

en dix espèces de mots est fondée simultanément sur les trois critères de la *nature*, de la *fonction*, et de la *position*. En effet, le verbe et le substantif, l'article et le participe sont définis et renommés en considération de leur nature propre. Le pronom, qui remplace le nom, l'adjectif qui accompagne le substantif, l'adverbe, qui accompagne le verbe et la conjonction, qui relie les mots, sont définis et nommés en considération de leur fonction. Enfin, la préposition, qui est placée devant le substantif, et l'interjection, qui est interjetée dans le discours, sont définies et nommées en considération de leur position. Vicieuse à la base, cette classification est inconséquente à l'usage [...] » (Tesnière, 1969: 52).

Nous constatons que l'hétérogénéité dans le choix des critères qui établissent la classification en question complique véritablement la situation. En fait, la singularité du problème est la suivante : des critères initialement indépendants les uns des autres semblent converger et créer une universalité apparente. Et la classe des adverbes est un très bon exemple de la vacuité des définitions et de l'hétérogénéité des critères de sélection : les adverbes sont déterminés parfois par le sens, parfois par la fonction, parfois par la position ; on cite même parfois une absence d'explication des critères. Ainsi, les définitions des classes linguistiques reposent généralement sur des critères morphologiques, sur des critères fonctionnels : certains adverbes modifient un autre adverbe et sur des critères notionnels (on parle d'adverbes de quantité, temps, de lieu, etc.).

A ce propos, Alain Lemaréchal s'exprime de la façon suivante : « L'analyse linguistique doit partir de définitions syntaxiques : il n'est pas possible de s'appuyer, comme on l'a fait pendant longtemps et comme on le voit faire encore dans certaines descriptions, sur des définitions sémantiques pour distinguer les parties du discours (Lemaréchal 1989 : 29). La distribution des parties du discours n'en détermine pas moins un certain découpage du réel, qui constitue un premier aspect de la sémantique de la syntaxe (Hagege, 1985: 217 cité par Lemaréchal, 1989: 29), la syntaxe imposant une catégorisation du réel propre à chaque type de système linguistique, dans le domaine aussi bien des *désignations*, des *relations* que des *formulations* (Pottier, 1989: 97 cité par A. Lemaréchal, 1989: 29). C'est ici que joue pleinement ce que nous avons dit dès l'introduction : si la description du linguiste se fonde sur des critères syntaxiques, l'encodage par le locuteur passe par les catégorisations de la langue où il va s'exprimer, le locuteur doit analyser le réel dans la perspective des structures et possibilités que lui offre la langue ; c'est pour cette raison que *la sémantique de la syntaxe* fournit la possibilité d'interprétation profonde de l'organisation des énoncés » (Lemaréchal, 1989: 29).

Il convient maintenant de s'intéresser à une autre approche du problème et d'analyser la démarche fonctionnaliste.

2. Quelques caractéristiques fondamentales de la linguistique fonctionnelle

Dans ce qui suit, nous traiterons certaines caractéristiques fondamentales de la linguistique fonctionnelle d'André Martinet. Cette partie porte successivement sur les principes théoriques, la structure de la grammaire et la démarche méthodologique. Elle s'inspirera principalement *Grammaire fonctionnelle du français* (sous la direction d'A. Martinet, 1979).

Les principes théoriques de la linguistique fonctionnelle sont marqués par le structuralisme européen et plus particulièrement par le Cercle linguistique de Prague et les recherches en phonologie, développées entre autres, par N. Troubetzkoy, A. Martinet cherche d'abord à définir la langue d'un point de vue général.

La démarche méthodologique est de nature *empirico-déductive*. Pour A. Martinet, la linguistique est une science, et cette science a pour l'objet l'étude des langues. La première tâche du linguiste est donc de définir ce qu'est une langue. Notons qu'il s'agit bien d'*une* langue, *les* langues, et non *la* langue. Pour formuler cette définition, il s'appuie sur la démarche qu'il décrit comme *empirico-déductive* (Martinet, 1982: 8) qui l'amène à dégager la théorie de la double articulation. Cette démarche est *empirique* dans la mesure où il part de l'observation d'un certain nombre de ces objets, qu'on s'accorde à désigner comme des langues, pour en dégager les traits qui leur sont communs. Cette démarche est *déductive* puisque les traits retenus sont posés comme nécessaires et suffisants pour permettre de dire si l'on a affaire à une langue ou non.

L'analyse fonctionnelle est descriptive et explicative. Elle recueille des données qu'elle traite en se fondant sur les principes d'analyse et sur les notions opératoires fixées par la théorie toutes les langues et tous les usages étant considérés d'un même point de vue. Elle se veut également explicative, l'une de ses priorités étant de rendre compte, dans la perspective d'une synchronie dynamique, de la diversité des usages. Colette Feuillard nous explique en nous donnant l'exemple de l'extension actuelle de l'emploi des prépositions *sur* et *en* aux dépens respectivement de *à* et *dans* (*Il habite sur Rennes, Ils vont en pizzeria ce soir*).

Dans l'optique fonctionnelle, pour établir les classes, on tient compte des compatibilités des unités et des rapports d'exclusion mutuelle. Les compatibilités constituent « la faculté qu'ont deux ou plus de deux monèmes ou synthèmes d'une langue donnée d'être employés ensemble et liés dans une relation syntaxique, c'est-à-dire dans un rapport de détermination ou de coordination. Les unités regroupées dans une même classe doivent avoir les mêmes compatibilités et s'exclure les unes les autres dans la chaîne. Cela veut dire que deux déterminants d'un même noyau qui peuvent être employés en même temps doivent figurer dans des classes différentes, même si par ailleurs ils partagent les mêmes compatibilités » (Clairis, 1984: 5).

Compte tenu des rapports de coexistence entre éléments présentant les mêmes *compatibilités*, le principe de l'*exclusion* semble être un complément indispensable au critère précédent dans la détermination des classes; sans lui des unités qui ne se trouvent jamais en opposition pourraient être regroupées avec des éléments mutuellement exclusifs. Toutefois, ce concept doit être utilisé avec circonspection, car il met en jeu à la fois le comportement syntaxique et le signifié des monèmes, de sorte qu'un élément peut paraître exclusif d'un autre élément, alors qu'en réalité ces unités ne sont pas susceptibles d'être employées conjointement, par suite de leurs traits de sens respectifs et non parce qu'elles appartiennent à un même ensemble fonctionnel (Feuillard, 1989:188). Il y a exclusion mutuelle entre deux unités quand la présence de l'une dans la chaîne interdit la présence de l'autre: par exemple *le* exclut *un* comme déterminant du nom: *le un chien*

L'établissement des classes est dicté par la nécessité de regrouper les unités dans des ensembles fonctionnellement homogènes, étant donné qu'elles s'organisent en système, mais rien n'impose a priori que cet établissement se fasse en fonction de critères syntaxiques. Le premier temps de l'analyse est donc l'identification des monèmes qui se réalise au moyen de la commutation. Le deuxième temps est l'analyse des variantes formelles des signifiants. Le troisième temps est l'examen des compatibilités des monèmes, classe par classe. Ceci consiste à déterminer les classes de monèmes qu'ils sont susceptibles de relier entre elles et de préciser les rapports qu'ils sont en mesure d'exprimer. Le quatrième moment est celui de l'axiologie ou étude des valeurs signifiées des unités.

3. Quelles suggestions personnelles

A. Martinet recommande le recours exclusif aux compatibilités sans mentionner les fonctions alors que nous pouvons avoir besoin de nous référer aux fonctions pour dégager la spécificité de certaines classes ; et d'autre part, nous avons parfois recours à des critères qui ne sont pas des compatibilités de classe à classe : par exemple pour définir certains « pronoms indéfinis » nous avons retenu la compatibilité avec *en*, avec *de* + *adjectif* et avec *une relative* » (Delen, 1999:125).

La classification des « pronoms indéfinis » dans la *Grammaire fonctionnelle du français* d'A. Martinet souffre des exceptions. Théoriquement fondée sur un critère uniquement syntaxique, elle fait intervenir des critères sémantiques. Par exemple, *tous* est intégré, alors qu'il ne peut pas être déterminé par *en*, dans la classe des quantitatifs (dans laquelle les unités regroupées peuvent être déterminées par *en*), parce qu'il marque la totalité.

La classification d'A. Martinet dans cet ouvrage est fondée essentiellement sur un critère de type syntaxique, mais nous remarquons qu'il applique également un critère de type sémantique quand il distingue des pronoms indépendants du contexte. Ce caractère d'*indépendance* est parfois discutable ; par exemple, imaginons que l'on soit dans une salle et que l'un de nous dise :

(1) *Est-ce que quelqu'un a un stylo rouge ?*

Nous constatons que ce *quelqu'un* n'est pas totalement indépendant, c'est l'une des personnes parmi nous. Nous reconnaissons donc qu'il y a une échelle d'indépendance mais cela reste flou, tandis que nous ne pouvons pas dire :

(2) **J'en connais quelqu'un.*

« Cette possibilité de reprise anaphorique par *en*, dit Fernand Bentolila, nous paraît un meilleur discriminant que le degré d'indépendance par rapport au contexte » (Bentolila, 1978). Nous nous appuyons donc sur son opinion pour retenir, à notre tour, le critère avec *en*, dans le but de répartir les « pronoms indéfinis » en deux classes comme nous l'avons présenté dans notre travail (Delen, 1999: 63-64).

A. Martinet fait figurer certaines unités soit dans la classe des pronoms indépendants, soit dans la classe des pronoms quantitatifs, même si elles ne partagent pas les mêmes compatibilités syntaxiques. Par exemple, il intègre *chacun, tout, quiconque, autrui* dans la classe des pronoms indépendants. Ces unités impliquent la totalité des entités considérées mais elles ne peuvent être déterminées par un relatif, comme c'est le cas pour une unité de la même classe telle que *quelque chose* :

(3) *Il y a quelque chose qui le dérange.*

Nous constatons qu'il ajoute à la liste des pronoms quantitatifs *tous*, qui, certes, n'est pas accompagné de *en*, mais qui en est simplement empêché par le fait que la totalité qu'il implique exclut le partitif. Notons que *tous* ne peut pas être déterminé par un relatif, comme c'est le cas pour un quantitatif comme *certain* :

(4) *Il y en a certains qui sont intéressants.*

Soulignons que, dans la *Grammaire fonctionnelle du français*, A. Martinet cesse de regrouper ensemble des phénomènes qui n'ont pas le même statut, comme par exemple le genre et le nombre. Prenons l'exemple de *tout/tous* ou *quelqu'un/quelques-uns* pour illustrer notre assertion. Nous précisons que la plupart des grammairiens traditionnels étudiés considèrent les indéfinis *tout* et *tous* comme étant le singulier et le pluriel d'un même monème. F. Bentolila écrit à ce propos : « Il est vrai que ce n'est pas toujours facile de délimiter les domaines respectifs de la sémantique et de la syntaxe parce qu'il y a un signifié commun à *tout* et à *tous*. C'est la *totalité* mais chacun sait intuitivement que cela ne suffit pas pour identifier *tout* et *tous* comme le singulier et le pluriel d'un même monème ; on ne peut pas dire que *tout* est à *tous* ce que *cheval* est à *chevaux*. Malgré cette double ressemblance (formelle et sémantique), il faut, dans ce cas, poser deux monèmes » (Bentolila, 1978).

CONCLUSION

La méthode adoptée par les linguistes fonctionnalistes présente un avantage certain par rapport à celle des grammairiens traditionnels. Elle permet, en effet, de regrouper les unités présentant les mêmes compatibilités et s'excluant mutuellement. C'est donc surtout en fonction des critères syntaxiques plus que des critères sémantiques que sont établies les classes linguistiques. Toutefois, une étude comme la celle-ci, s'il est vrai qu'elle nécessite un cadre rigoureux, doit pouvoir s'octroyer une marge de liberté et ne pas se laisser enfermer par le carcan d'une seule théorie. D'ailleurs, F. Bentolila le spécifie bien : « le choix d'une orientation doit être souple. Souvent des descripteurs partant des mêmes principes arrivent à des conclusions différentes. Ces divergences proviennent de l'application de ces principes à des données concrètes » (Bentolila, 1996: 2).

BIBLIOGRAPHIE

- ARRIVE M., GADET F. et GALMICHE M. (1986). *Grammaire d'aujourd'hui*, Paris: Flammarion
- CLAIRIS C. (1987) « Le génitif en Qawasqar », *Dilbilim VII*, İstanbul Üniversitesi Edebiyat Fakültesi Yabancı Diller Eğitim Bölümü Dergisi, İstanbul.
- BENTOLILA F. (1999) « Problèmes d'identification », *XXIII^e Colloque International de la Linguistique Fonctionnelle*, Lugano, Suisse
- BENTOLILA F. (1978). « Sémantique et étude des unités significatives », *Syntaxe et sens*, Journée d'études, Université René Descartes, U.E.R. de Linguistique Générale et Appliquée
- DELEN, N. (1999). *Les indéfinis en turc et en français contemporains*, Thèse de Doctorat, sous la direction de Monsieur le Professeur Fernand Bentolila, Université René Descartes (Paris V), Faculté des sciences humaines et sociales- Sorbonne- Paris.
- DELEN KARAAGAÇ, N. (2007). « Problèmes des classes linguistiques en grammaire traditionnelle: Exemple des adverbes et quelques unités de la classe des indéfinis en français », *Dilbilim XVI*, İstanbul Üniversitesi, Edebiyat Fakültesi, Batı Dilleri ve Edebiyatları Bölümü, Fransız Dili ve Edebiyatı Anabilim Dalı Dergisi, 16, İstanbul .

- FEUILLARD, C. (1989). *La syntaxe fonctionnelle dans le cadre des théories linguistiques contemporaines*. Doctorat d'Etat ès Lettres, Université Paris 5.
- FEUILLARD, C. (2001). « Le fonctionnalisme d'André Martinet » in *La Linguistique, Autour du fonctionnalisme d'André Martinet*, n° 37/1, 6-20., Paris : P.U.F.
- HAGEGE C. (1982). *La structure des langues*, P.U.F., Coll. « Que sais-je ? », n° 2006, Paris.
- JESPERSEN O. (1971). *La philosophie de la grammaire*, traduit de l'anglais par Anne-Marie Leonard (1^e éd. Ang., 1924), Paris.
- LEMARECHAL A. (1989). *Les parties du discours, sémantique et syntaxe*, Paris: P.U.F.
- MARTINET, A. (1960). *Eléments de linguistique générale*, Paris: Armand Colin.
- MARTINET, A. (sous la dir. de) (1979). *Grammaire fonctionnelle du français*, Paris : Didier.
- MARTINET, A. (1985). *Syntaxe générale*, Paris : Armand Colin.
- POTTIER, B. (1962). *Systématique des éléments de relation*, Paris: Klincksieck.
- TESNIERE, L. (1969). *Eléments de syntaxe structurale*, Paris: Klincksieck.
- VENDRYES, J. (1968). *Le langage, Introduction linguistique à l'histoire*, Paris: Albin Michel.